

*Les banques—Loi*

● (1630)

En réalité, la situation est pratiquement la même aujourd'hui. Le temps a passé, mais nous avons encore les mêmes problèmes à un autre niveau. Les conseils d'administration enchevêtrés et les rapports annuels de la Banque du Canada le prouvent. Personne n'a besoin de les examiner pour savoir que les sociétés les plus puissantes du Canada sont représentées au sein des conseils d'administration et vice-versa. Par ailleurs, un article fort intéressant publié dans le *Globe and Mail* affirme qu'à cause de certains problèmes qui se sont produits récemment chez Chrysler, Massey-Ferguson et diverses autres sociétés qui faisaient auparavant de bonnes affaires et qui sont maintenant subventionnées par l'État, les administrateurs de sociétés ne devraient plus pouvoir faire partie du conseil d'administration des banques qui prêtent de l'argent à ces sociétés et que les banques ne devraient pas être représentées non plus au sein du conseil d'administration des sociétés clientes. Cela figure dans un éditorial du *Globe and Mail*. Il suffit d'examiner les amendements que nous avons présentés pour voir que c'est cela même que nous proposons.

Je ne veux pas m'étendre trop longtemps sur cette question, mais la plupart des gens ont considéré que la Commission royale d'enquête sur la concentration des sociétés, qui est désignée, je pense, sous le nom de Commission Bryce, s'était portée à la défense du gouvernement et des sociétés du Canada. Cette Commission a formulé certaines recommandations qui vont presque entièrement à l'encontre du bon sens mais, en ce qui concerne le pouvoir des administrateurs des sociétés, elle recommande des modifications qui ne figurent pas dans la loi sur les banques. Ainsi, le *Globe and Mail* et même la Commission Bryce, qui a très peu de poids dans le monde des affaires, ont proposé timidement qu'on modifie la structure du pouvoir dans le secteur industriel et financier. J'exhorte le ministre à examiner la situation et à se pencher sur le problème. Les conseils d'administration sont bien reliés entre eux, les vieux copains subsistent toujours et ce sont les consommateurs et ceux qui dépendent de ces sociétés et institutions qui en souffrent. Ce ne sont pas seulement les consommateurs.

Par exemple, nous voulions poser une question très intéressante au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) aujourd'hui, mais malheureusement, il n'est arrivé à la Chambre que cinq minutes avant la fin de la période des questions. Nous voulions l'interroger sur son rôle en ce qui concerne les enquêtes sur la concentration inacceptable dans le secteur de la presse écrite. Il y a eu aussi de nombreuses questions sur son rôle dans la surveillance des sociétés pétrolières. Au cours des sept dernières années, le ministère, par l'intermédiaire du ministre, a tourné la question dans tous les sens sans y apporter de réponse.

Il y a George Weston et les chaînes alimentaires qui contrôlent le prix des aliments. Il y a les divers organismes qui contrôlent le logement et l'offre de fonds pour le logement. Il y a l'industrie bancaire qui, de tous ces groupes, a le plus de puissance et d'influence. C'est eux qui font marcher la machine. Ils intensifient la concentration à tous les niveaux, toujours pour faire de l'argent. C'est souvent à des fins d'efficacité, mais toujours à des fins de profits et jamais dans l'intérêt des personnes qu'ils servent. A mesure que la concen-

tration se resserre, les possibilités de servir le public se raréfient.

Comme le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) l'a fait remarquer, les petites entreprises en sont souvent les victimes, mais elles ne sont pas les seules. La concentration des entreprises existe donc. Elle bouleverse nos vies. Elle commence avec les directions entremêlées, dont nous avons étudié le coût. L'absence de concurrence et même l'incapacité de concurrencer, est la cause des prix élevés. Les gens paient beaucoup plus pour les biens et les services dont ils ont besoin à cause de cette concentration.

Les arguments que j'ai déjà fait valoir militent aussi en faveur du développement au Canada. Certaines régions du pays sont oubliées parce que le développement n'y est pas aussi rentable qu'en d'autres endroits. On leur tourne alors le dos et on ouvre les bras à d'autres régions où on s'attend à faire plus de profits. Plus la population est concentrée, plus on est disposé à investir. Comme je l'ai déjà dit, certaines localités de ma circonscription, notamment Sayward, la région de Campbell River, celle de la côte centrale, celle de North Island et même Victoria, ont vu leurs banques supprimer certains de leurs services parce qu'elles n'en tiraient pas un profit aussi élevé qu'elles l'auraient voulu. Il est plus profitable et moins coûteux pour les banques d'ouvrir des succursales au centre ville de Vancouver, Ottawa ou Montréal. Malheureusement, les Canadiens des régions rurales souffrent des conséquences de la concentration des opérations des banques parce qu'ils ne peuvent s'adresser à personne d'autre.

Nous avons réclamé un certain apport public, une participation publique et une responsabilité publique pour y remédier, mais en vain. Le gouvernement en a rejeté totalement l'idée. Nous réclamons maintenant cette disposition toute simple, après avoir retiré sur toute une série de points, et nous nous appuyons sur la Commission Bryce, sur le *Globe and Mail* et, en fait, sur l'électorat. Il y a des régions du pays où le gouvernement actuel ne jouit pas de la confiance de la population qui continue de fondre à cause de son incurie. De toute façon, les coûts de la concentration des sociétés sont très évidents et ne cessent d'augmenter.

Personne ne niera que ce sont les banques, les cinq grandes, qui alimentent les mouvements de concentration des sociétés. Nous avons entendu le ministre le confirmer en ajoutant cependant que les caisses populaires et les sociétés de crédit leur faisaient concurrence. Mais à un niveau bien inférieur. Quand on songe aux milliards d'actifs qu'elles contrôlent, on voit bien qu'on ne parle pas du tout de la même chose. Quand on songe à la concentration du contrôle sur ces actifs, on voit bien qu'on ne parle pas du tout de la même chose. Il est bien peu réaliste de dire que le mouvement coopératif livre une concurrence avec les mêmes armes que les banques. Ce n'est absolument pas le cas. Certes, je saurais gré au ministre de déclarer: «Nous libérerons les coopératives de crédit et leur permettrons de faire concurrence dans certains autres domaines.» De toute façon, les effets de la concentration des sociétés sont néfastes.

Je voudrais parler un instant de l'attitude du gouvernement à cet égard. Malheureusement, le ministère de la Consommation et des Corporations est le rempart qui doit nous protéger contre les aspects les plus nocifs de la concentration des sociétés. Qu'il s'intéresse à une activité illégale ou contraire à